

Méthode de calcul des indicateurs clés de rendement du BSIF Cadre de mesure du rendement (CMR)

Le CMR du BSIF comporte 23 indicateurs de rendement qui sont tous bien définis dans le tableau ci-dessous.

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	FRÉQUENCE	CIBLE	MÉTHODE DE CALCUL	INTERPRÉTATION	SOURCE
1. Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès d'institutions en faillite (montant recouvré par dollar réclamé). <i>CMR : Programme 1.1</i>	Annuelle	90 %	Le recouvrement attendu équivaut au montant par sinistre que chaque souscripteur ou déposant recevrait à la fin du processus de liquidation.	Cette mesure est une approximation qui permet de déterminer si le BSIF est intervenu suffisamment tôt pour protéger les déposants et les souscripteurs. Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), agents, liquidateurs
2. Pourcentage des institutions dont la cote de risque composite (CRC) est faible ou modérée. <i>CMR : Programme 1.1</i>	Annuelle	80 %	<i>(Nombre d'institution dont la CRC est faible ou modérée) / (Nombre total d'institutions)</i>	La CRC témoigne de l'évaluation du profil de risque d'une institution financière fédérale. Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Résultats des évaluations des risques de surveillance, Application de la cote de surveillance interne
3. Pourcentage des programmes d'évaluation dans lesquels le cadre de réglementation et de surveillance du BSIF est jugé conforme aux normes internationales. <i>CMR : Programme 1.1</i>	Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) – quinquennale; Programme d'évaluation de la concordance des réglementations (PECR) – annuelle	100 %	<i>(Nombre d'examens générant une cote dans l'ensemble conforme) / (Nombre d'examens)</i> Exemple : Les cadres de réglementation et de surveillance du Canada ont fait l'objet de trois grandes évaluations internationales en 2014-2015, chacune attribuant la cote dans l'ensemble conforme. <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Fonds monétaire international (FMI) de mars 2014 – Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace de Bâle • PESF FMI de mars 2014 - Principes de base en matière d'assurance 	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Rapports du PESF du FMI et du PECR de Bâle

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	FRÉQUENCE	CIBLE	MÉTHODE DE CALCUL	INTERPRÉTATION	SOURCE
			<ul style="list-style-type: none"> PECR du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire de juin 2014 Résultat : 100 %		
4. Pourcentage des cotes de surveillance (des institutions financières) qui augmentent ¹ de deux niveaux ou plus dans une période consécutive de trois mois. <i>CMR : Sous-programme 1.1.1</i>	Annuelle	20 %	<i>(Nombre d'augmentations de niveau qui représente à tout le moins une deuxième augmentation de cote au cours de la plus récente période de trois mois) / (Nombre total d'augmentations de cote)</i>	Toute cote de surveillance qui augmente de deux niveaux ou plus dans une période consécutive de trois mois peut indiquer que l'évaluation des risques / les activités d'intervention n'ont pas été exécutées en temps opportun. Plus le pourcentage est faible, meilleur est le rendement.	Application de la cote de surveillance interne
5. Pourcentage des lettres de surveillance qui sont diffusées d'après les normes établies. <i>CMR : Sous-programme 11.1.1</i>	Trimestrielle	80 %	<i>(Nombre de lettres de surveillance diffusées dans les 45 jours suivant la date de la dernière inspection sur place) / (Nombre total de lettres diffusées pendant l'année)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Statistiques internes
6. Pourcentage des instances sectorielles compétentes qui estiment que le BSIF est efficace ou très efficace pour ce qui est de réagir aux changements qui surviennent sur les marchés ou de donner suite à leurs suggestions de révision des consignes. <i>CMR : Programme 1.1.2</i>	Biennale	75 %	<i>(Nombre de participants qui ont répondu efficace ou très efficace à la question posée dans le sondage) / (Nombre total de participants qui ont répondu à la question)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Sondage auprès des institutions financières (SIF) –un sondage sectoriel quantitatif

¹ Les cotes de surveillance concordant avec le profil de risqué des institutions et variant entre 0 (normale) et 4 (non-viabilité / insolvabilité imminente). Une augmentation significative de la cote, plutôt qu'une hausse progressive, peut indiquer que les efforts de surveillance du BSIF ne sont pas déployés en temps opportune ou ne sont pas efficaces.

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	FRÉQUENCE	CIBLE	MÉTHODE DE CALCUL	INTERPRÉTATION	SOURCE
7. Pourcentage des instances sectorielles compétentes qui estiment que les consignes du BSIF traduisent bien ou très bien ses attentes. <i>CMR : Programme 1.1.2</i>	Biennale	70 %	<i>(Nombre de participants qui ont répondu bien ou très bien à la question posée dans le sondage) / (Nombre total de participants qui ont répondu à la question)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	SIF – un sondage sectoriel quantitatif
8. Pourcentage des instances sectorielles compétentes qui estiment que le BSIF fait bien ou très bien pour ce qui est des exercices de consultation qu’il réalise dans le cadre de l’élaboration de ses consignes. <i>CMR : Programme 1.1.2</i>	Biennale	70 %	<i>(Nombre de participants qui ont répondu bien ou très bien à la question posée dans le sondage) / (Nombre total de participants qui ont répondu à la question)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	SIF – un sondage sectoriel quantitatif
9. Pourcentage des instances sectorielles compétentes qui comprennent bien ou très bien le fondement des décisions prises par le BSIF dans le cadre du processus d’agrément. <i>CMR : Sous-programme 1.1.3</i>	Biennale	85 %	<i>(Nombre de participants qui ont répondu bien ou très bien à la question posée dans le sondage) / (Nombre total de participants qui ont répondu à la question)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	SIF – un sondage sectoriel quantitatif
10. Pourcentage des demandes d’agrément dûment remplies qui sont traitées conformément aux normes établies. <i>CMR : Sous-programme 1.1.3</i>	Annuelle	90 %	<i>(Nombre de demandes d’agrément réglementaire qui sont conformes aux normes) / (Nombre total de demandes d’agrément réglementaire)</i> Remarque : Il y a trois catégories d’agrément réglementaire : l’agrément avec présomption	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Statistiques internes sur les agréments

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	FRÉQUENCE	CIBLE	MÉTHODE DE CALCUL	INTERPRÉTATION	SOURCE
			<p>d'agrément du surintendant, l'agrément sans présomption d'agrément du surintendant et l'agrément ministériel. Le temps de traitement de chacune de ces catégories d'agrément varie en fonction de normes établies.</p> <p>Le temps de traitement des demandes d'agrément correspond au temps entre la date de réception d'une demande remplie et la date de l'agrément.</p>		
<p>11. Pourcentage des cotes de surveillance (des régimes de retraite) qui augmentent de deux niveaux ou plus dans une période de trois mois consécutifs.</p> <p><i>CMR : Programme 1.2</i></p>	Annuelle	20 %	<p><i>(Nombre de régimes dont la cote de surveillance augmente d'au moins deux niveaux dans une période consécutive de trois mois) / (Nombre total d'augmentations de cote)</i></p>	<p>D'importantes augmentations des cotes de surveillance laissent entendre la possibilité que les activités de surveillance ne soient pas assez proactives.</p> <p>Plus le pourcentage est faible, meilleur est le rendement.</p>	Statistiques internes sur les cotes du stade d'intervention des régimes de retraite
<p>12. Pourcentage des instances sectorielles compétentes qui estiment que les mesure de suivi et de surveillance que le BSIF prend à l'égard de leur régime de retraite sont passablement efficaces ou très efficaces.</p> <p><i>CMR : Programme 1.2</i></p>	Triennale	75 %	<p><i>(Nombre de participants qui ont répondu passablement efficace ou très efficace à la question posée dans le sondage) / (Nombre total de participants qui ont répondu à la question)</i></p>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Sondage auprès des régimes de retraite (SRR) – un sondage sectoriel quantitatif
<p>13. Pourcentage des instances sectorielles compétentes qui estiment que les consignes du BSIF traduisent bien ou très bien ses attentes.</p> <p><i>CMR : Programme 1.2</i></p>	Triennale	75 %	<p><i>(Nombre de participants qui ont répondu bien ou très bien à la question posée dans le sondage) / (Nombre total de participants qui ont répondu à la question)</i></p>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	SRR – un sondage sectoriel quantitatif

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	FRÉQUENCE	CIBLE	MÉTHODE DE CALCUL	INTERPRÉTATION	SOURCE
14. Pourcentage de membres d'un groupe formé de trois actuaires canadiens choisi par un organisme international et indépendant qui certifie que le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) assure la prestation de services et de conseils exacts, professionnels et de qualité supérieure. <i>CMR : Programme 2.1</i>	Triennale	Consensus parmi les trois membres du groupe de pairs chargé de l'examen	<i>(Nombre de membres du groupe de pairs chargé de l'examen qui certifient que les services et conseils émanant du BAC sont exacts, de calibre professionnel et de qualité supérieure) / (Nombre total de membres du groupe de pairs chargé de l'examen)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Rapport du groupe de pairs indépendant chargé d'examiner le Régime de pensions du Canada
15. Utilisation des travaux du BAC par le Bureau du vérificateur général (BVG) comme preuve indépendante pour les Comptes publics du Canada. <i>CMR : Programme 2.1</i>	Annuelle	Confirmation de la part du BVG	<i>Contenu de la lettre du BVG confirmant l'utilisation des travaux du BAC.</i>	La réception de la lettre annuelle confirme que le BVG a l'intention d'utiliser les travaux du BAC.	Lettres annuelles du BVG
16. Pourcentage des rapports remis au ministre à temps pour dépôt au Parlement dans les délais prévus par la loi. <i>CMR : Programme 2.1</i>	Annuelle	100 %	<i>(Nombre de rapports remis conformément aux délais prévus par la loi) / (Nombre total de rapports)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Registre de communication interne
17. Pourcentage des membres d'un groupe de pairs formé d'actuaires canadiens choisis par un organisme	Triennale	100 %	<i>(Nombre de membres du groupe de pairs chargé de l'examen qui certifient que les services et conseils émanant du BAC sont exacts, de</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Rapport du groupe de pairs indépendant chargé de l'examen du RPC ²

² Groupe de pairs composé de trois actuaires canadiens choisis par un organisme international indépendant.

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	FRÉQUENCE	CIBLE	MÉTHODE DE CALCUL	INTERPRÉTATION	SOURCE
<p>international et indépendant qui considèrent que l'évaluation actuarielle du Régime de pensions du Canada (RPC) est exacte et de grande qualité.</p> <p><i>CMR : Sous-programme 2.1.1</i></p>			<p><i>calibre professionnel et de qualité supérieure / (Nombre total de membres du groupe de pairs chargé de l'examen)</i></p>		
<p>18. Pourcentage des recommandations issues du précédent rapport d'examen par les pairs et relevant du mandat et de la sphère d'influence du BAC qui sont mises en œuvre avant le prochain examen par les pairs.</p> <p><i>CMR : Sous-programme 2.1.1</i></p>	Triennale	80 %	<p><i>(Nombre de recommandations issues du précédent rapport d'examen qui sont mises en œuvre avant le prochain examen) / (nombre total de recommandations relevant du mandat et de la sphère d'influence du BAC)</i></p>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Rapport du groupe de pairs indépendant chargé de l'examen du RPC
<p>19. Pourcentage des rapports sur le RPC et le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) qui sont remis au ministre à temps pour dépôt au Parlement dans les délais prévus par la loi.</p> <p><i>CMR : Sous-programme 2.1.1</i></p>	Triennale	100 %	<p><i>(Nombre de rapports remis dans les délais prévus par la loi) / (Nombre total de rapports devant être déposés au cours d'un exercice en particulier)</i></p>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Registre de communication interne
<p>20. Pourcentage des évaluations des régimes de retraite et d'assurance publics qui, de l'avis d'un cabinet d'actuaire indépendant, sont précises</p>	Annuelle	100 %	<p><i>(Nombre d'évaluations réputées être exactes [c.-à-d., des états, opinions et observations sans réserves] de l'avis du BVG) / (Nombre total d'évaluations)</i></p>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Rapport du vérificateur dans les Comptes publics du Canada

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	FRÉQUENCE	CIBLE	MÉTHODE DE CALCUL	INTERPRÉTATION	SOURCE
et de grande qualité. <i>CGR : Sous-programme 2.1.2</i>					
21. Pourcentage des rapports d'évaluation actuarielle des régimes de retraite et d'assurance publics qui sont remis au président du Conseil du Trésor à temps pour dépôt au Parlement, dans les délais prévus par la loi. <i>CMR : Sous-programme 2.1.2</i>	Annuelle	100 %	<i>(Nombre de rapports remis dans les délais prévus par la loi) / (Nombre total de rapports devant être déposés au cours d'un exercice en particulier)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Registre de communication interne
22. Pourcentage des rapports d'évaluation actuarielle du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) qui sont utilisés par le Bureau du vérificateur général (BVG) comme preuve d'audit externe pour les Comptes publics du Canada. <i>CMR : Sous-programme 2.1.3</i>	Annuelle	100 %	Lettre du BVG confirmant l'utilisation des travaux du BAC = résultat de 100 %. Lettre de confirmation non reçue = résultat de 0 %.	La réception de la lettre annuelle confirme que le BVG a l'intention d'utiliser les travaux du BAC.	Lettre annuelle du BVG
23. Pourcentage des rapports d'évaluation actuarielle sur le PCPE et le programme d'assurance-emploi sont remis au ministre / commissaire de l'assurance-emploi (AE) à temps pour dépôt au Parlement, dans les délais	Annuelle	100 %	<i>(Nombre de rapports remis dans les délais prévus par la loi) / (Nombre total de rapports devant être déposés au cours d'un exercice en particulier)</i>	Plus le pourcentage est élevé, meilleur est le rendement.	Registre de communication interne

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	FRÉQUENCE	CIBLE	MÉTHODE DE CALCUL	INTERPRÉTATION	SOURCE
prévus par la loi. <i>CMR : Sous-programme 2.1.3</i>					